

SLOW

CCAS

1 PLACE DE LA MAIRIE

53380 JUVIGNE

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à dix heures trente, la commission administrative du CCAS dûment convoquée le 4 février 2025, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de M. Régis Forveille, Président.

Etaient présents : MM Bruno Bouvier, vice-président, Michèle Gilles, Jeanine Hatte, Jeannine Pouteau et Josette Lavandier.

Etait absente excusée : Mme Julie Foucteau.

Madame Michèle GILLES a été élue secrétaire.

1.985 - **CFU 2024 : approbation et affectation résultats**

Sous la présidence de monsieur Bruno Bouvier, vice-président, monsieur Régis Forveille, président, ayant quitté la salle sans participer aux débats ni aux votes, la commission administrative, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

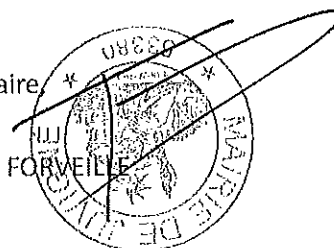
- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 dressé par Monsieur le Trésorier de Mayenne
- DECIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :
 - 1) Section d'investissement
Cette section présente un excédent de clôture de 53.374,26€ qui sera repris au budget 2025
 - 2) Section de fonctionnement
Cette section présente un excédent de clôture de 55.948,84 € qui sera affecté comme suit : article 002 : report excédent : 55.948,84 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits,

Pour copie conforme au registre,

Le maire

Régis FORVEILLE



CCAS

1 PLACE DE LA MAIRIE

53380 JUVIGNE

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

Votants : 7

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à dix heures trente, la commission administrative du CCAS dûment convoquée le 4 février 2025, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de M. Régis Forveille, Président.

Etaient présents : MM Bruno Bouvier, vice-président, Michèle Gilles, Jeanine Hatte, Jeannine Pouteau et Josette Lavandier.

Etait absente excusée : Mme Julie Foucteau.

Madame Michèle GILLES a été élue secrétaire.

2. 2025 - Vote du budget 2025

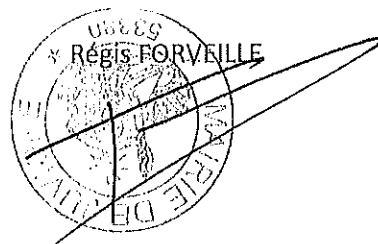
Sur rapport et proposition du maire, la commission administrative, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget 2025
- AUTORISE monsieur le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits,

Pour copie conforme au registre,

Le maire,



SLOW

CCAS

1 PLACE DE LA MAIRIE

53380 JUVIGNE

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

Votants : 7

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à dix heures trente, la commission administrative du CCAS dûment convoquée le 4 février 2025, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de M. Régis Forveille, Président.

Etaient présents : MM Bruno Bouvier, vice-président, Michèle Gilles, Jeanine Hatte, Jeannine Pouteau et Josette Lavandier.

Etait absente excusée : Mme Julie Foucteau.

Madame Michèle GILLES a été élue secrétaire.

3. 2025 - *Loyers logements 2A, 4 Rue de la Croixille et 6^{ème} garage*

Sur rapport et proposition du président, la commission administrative, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- DE FIXER le montant des loyers mensuels des logements situés au n°2A et 4 Rue de la Croixille, à compter du 15 février 2025, de la façon suivante :
 - . Logement 2A : 460 € comprenant le logement et un garage
 - . Logement 4 Rue de la Croixille : 450 € sans garage
- PRECISE que ces loyers seront révisibles chaque année, le 1^{er} juillet, en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE ou de tout autre indice qui pourrait s'y substituer.
- DE FIXER le montant annuel du 6^{ème} garage situé face au 2A Rue de la Croixille à 80 € payable chaque année courant novembre.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits,

Pour copie conforme au registre,

Le maire,

Régis FORVEILLE

